

Énoncés

Le Comité organisateur s'engage à nourrir les athlètes, officiels majeurs, accompagnateurs, chefs de délégation et missionnaires selon les normes habituelles et raisonnables, et les prévisions fournies par Sports-Québec.

De plus, le Comité organisateur s'engage à nourrir ces clientèles advenant un prolongement de séjour attribuable à des éléments incontrôlables ou tout cas fortuit ou de force majeure.

But

Assurer un service alimentaire de qualité aux clientèles identifiées.

Procédures

- Les lieux et les modes de distribution des repas seront déterminés par le Comité organisateur en conformité avec les exigences de Sports-Québec.
- Les menus doivent être approuvés par Sports-Québec.
- Le chef de mission devra aviser le Comité organisateur, 1 journée à l'avance, lorsqu'un nombre important d'athlètes ira prendre un repas à l'extérieur plutôt qu'à la cafétéria.

Modalités

- La carte d'accréditation est requise pour avoir accès à la cafétéria.
- Pendant la Finale, chaque repas comprend cinq (5) items, en plus du pain et du beurre. Tous les condiments sont fournis gratuitement.
- Les catégories d'intervenants qui ont droit à un service d'alimentation gratuit sont:
 - ◆ athlètes;
 - ◆ accompagnateurs;
 - ◆ membres des missions;
 - ◆ responsables techniques des fédérations;
 - ◆ responsables techniques locaux;
 - ◆ officiels majeurs.
 - ◆ sport de démonstration